

Mairie
DE
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 19 septembre 2023

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE, Luc KERN, Julien RUEDA (procuration à Frédérique GRAHAM), Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Approbation de la constitution du lot de chasse

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application du droit local, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1er février 2033.

Les propriétaires concernées par le périmètre chassable de la commune de Lixhausen ont été sollicités par écrit le 23 juin 2023.

Il résulte de cette consultation que 268 propriétaires sur 366 (73, 22%) pour 227 ha 84a 55ca sur 284 ha 43a 97ca (80,10%) **sont favorables** à l'abandon du produit de la chasse au profit de la Commune.

Le 1^{er} août 2023, le Procès-Verbal de cette consultation a été affiché pendant plus de 10 jours sans qu'aucun propriétaire n'ait fait valoir son droit de réserve.

En date du 12 septembre 2023 et conformément aux dispositions du cahier des charges type relatif à la période de location du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 arrêté par la Préfète du Bas-Rhin le 12 juin 2023, notamment l'article 8, la commission consultative communale de la chasse de Lixhausen a été consultée pour donner un avis simple sur

- La composition et la délimitation des lots de chasse,
- Le choix du mode de location,
- L'examen des dossiers de candidature et l'agrément des candidatures à la location,
- L'agrément des associés- chasseurs et permissionnaires.

Selon le cahier des charges type, les bans communaux chassables sont loués entiers ou peuvent être divisés en lots communaux ou intercommunaux d'une contenance au moins égale à **200 hectares**.

Considérant que le périmètre chassable de la Commune représente 284ha 43a 97ca, et conformément à l'avis favorable de la commission consultative communale de la chasse de LIXHAUSEN, il est proposé de louer le ban communal en entier, soit un lot unique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer à 284 ha la contenance des terrains à soumettre à la location,

DÉCIDE de procéder à la location en un seul lot comprenant 284 ha.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 10 OCT. 2023

Le Maire,

La secrétaire,



Daniel LENGENFELDER

Céline GILLIG

GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 19 septembre 2023

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE, Luc KERN, Julien RUEDA (procuration à Frédérique GRAHAM), Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Chasse : choix du mode de location

Le Maire expose que l'association de Chasse de LIXHAUSEN, locataire de la chasse de Lixhausen depuis 1979, a fait part de son souhait d'exercer son droit de priorité et de renouveler le bail de chasse par une convention de gré à gré.

Considérant l'avis favorable de la Commission Consultation Communale de la Chasse, il est proposé de donner une suite favorable à sa demande de renouveler le bail par une convention de gré à gré pour la période 2024-2033.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de donner une suite favorable à la demande de l'Association de Chasse de Lixhausen d'exercice son droit de priorité,

DÉCIDE de procéder à la location du lot de chasse pour la période 2024-20233 par une convention de gré à gré

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous
les membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 10 OCT. 2023



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 19 septembre 2023

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE, Luc KERN, Julien RUEDA (procuration à Frédérique GRAHAM), Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Agrément des associés au titre de l'association de chasse de LIXHAUSEN

Le Maire expose que l'association de chasse de LIXHAUSEN a transmis un dossier complet comprenant :

- Les références cynégétiques de chacun des associés et du permissionnaire
- La lettre type du projet de plan cynégétique
- La demande d'exercer le droit de priorité
- La promesse de caution bancaire
- Les attestations sur l'honneur de chaque associé et du permissionnaire.

Il a également déclaré oralement ne pas s'intéresser à d'autres lots.

Considérant la complétude des documents transmis et l'avis favorable de la Commission consultative de la chasse, il est proposé d'agréer la candidature de l'association et de ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'accorder l'agrément aux associés de l'Association de Chasse de Lixhausen pour la période 2024-2033.

Vote à l'Unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 10 OCT. 2023



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 19 septembre 2023

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE, Luc KERN, Julien RUEDA (procuration à Frédérique GRAHAM), Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Validation du tarif annuel pour le bail de la chasse pour la période 2024-2033

Le Maire expose que le loyer de l'association de chasse avait été négocié à 1 200 € pour la période précédente.

Il explique également que la superficie du lot de chasse est passée de 308 ha à 284 ha.

Considérant l'offre de l'association de chasse à hauteur de 1 300 € pour le loyer annuel, il est proposé d'accepter cette offre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer le prix du loyer de la chasse à **1300 € annuel** pour la période 2024-2033,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de location pour la chasse communale de LIXHAUSEN pour la période 2024-2033,

AURORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'Unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 10 OCT. 2023



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 19 septembre 2023

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE, Luc KERN, Julien RUEDA (procuration à Frédérique GRAHAM), Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Présentation du rapport annuel 2022 du SDEA – périmètre de Hochfelden

Le SDEA- périmètre de Hochfelden nous a fait parvenir les éléments techniques et financiers des rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les rapports annuels de l'exercice 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SDEA – périmètre de Hochfelden,

Vote à l'Unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 10 OCT. 2023



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG